

Samedi 7 Mai 2011

Egalité Hommes-Femmes

Jean et Françoise Rouquerol

Le problème de l'égalité entre hommes et femmes est bien sûr « vieux comme le monde ». Il a évolué assez lentement, mais beaucoup plus rapidement au cours du dernier siècle Il est capable de soulever des passions On examinera d'abord les éléments que nous donne sur le sujet **la doctrine sociale de l'Eglise**, puis on fournira un certain nombre de **dates et de chiffres** destinés à fournir quelques éléments pour les échanges en groupe et on terminera par un bref **compte-rendu de ces échanges**.

A/ La doctrine sociale de l'Eglise sur l'égalité entre hommes et femmes

Introduction

Cette doctrine s'appuie sur deux textes fondateurs bien connus :

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa; mâle et femelle il les créa » *Genèse 1, 27* « Il n'y a ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus » *St Paul, Galates 3-28*. On peut considérer que ce dernier est vraiment un texte théologique inspiré, à contre-courant complet des idées du moment puisque :

- Les juifs ne souhaitaient pas perdre leur statut de peuple choisi, privilégié.
- Les hommes ne souhaitaient pas perdre leur statut dominateur sur les femmes.

Il est à l'origine de l'universalité de l'Eglise et de l'égalité hommes-femmes. Néanmoins, le fait d'avoir été un moment inspiré n'empêche pas Paul d'avoir bien du mal à se défaire de l'esprit « macho » de ses contemporains : on se souvient plus de lui comme de l'auteur du texte suivant (pourtant tiré de la même lettre) :

« Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il se doit dans le Seigneur. Maris, aimez vos femmes, et ne leur montrez point d'humeur » *Galates, 3, 18*

Ce sera aussi le problème de l'Eglise, qui continue à avoir une structure de type « monarchique » (*J.Moingt*) de droit divin, qui ne favorise pas l'évolution des mentalités vers une autorité qui serait moins masculine... malgré des « Pères de l'Eglise » qui ont souvent pensé très juste, tel Grégoire de Naziance, au 4ème siècle :

« Un même créateur pour l'homme et la femme, pour tous deux la même argile, la même image, la même loi, la même mort et la même résurrection » *Discours, 37, 6*

Passons maintenant en revue les différents aspects qui apparaissent essentiels à l'Eglise dans les rapports entre hommes et femmes :

Homme et Femme ont une égale dignité

« En créant l'être humain homme et femme, Dieu donne la dignité personnelle d'une manière égale à l'homme et à la femme....Chacun des deux sexes est, avec une égale dignité, quoique de façon différente, image de la puissance et de la tendresse de Dieu » *Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1992, 2334*

Homme et Femme ont besoin l'un de l'autre

L'homme est « un être social et, sans relation avec autrui, il ne peut ni vivre ni épanouir ses qualités » *Vatican II, Gaudium et Spes, 1966*

« Seule l'apparition de la femme...en qui vit également l'esprit de Dieu créateur peut satisfaire l'exigence d'un dialogue interpersonnel » *Jean-Paul II, Evangelium Vitae, 1995*

Homme et Femme sont complément l'un de l'autre

La différence et la complémentarité physiques, morales et spirituelles sont orientées vers les biens du mariage et l'épanouissement de la vie familiale. L'harmonie du couple et de la société dépend en partie de la manière dont sont vécus entre les sexes la complémentarité, le besoin et l'appui mutuels. *Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1992, 2333*

« La femme est une « aide » pour l'homme comme l'homme est une « aide » pour la femme ! » *Jean-Paul II, Lettre « Angelus Domini », 1995*

« A cette « unité à deux » sont confiées par Dieu non seulement l'œuvre de la procréation et la vie de la famille, mais la construction même de l'histoire » *Jean-Paul II, Lettre aux femmes, 1995*

Il ne faut pas escamoter les différences apportées par la sexualité

« La sexualité affecte tous les aspects de la personne humaine, dans l'unité de son corps et son âme. Elle concerne particulièrement, l'affectivité, la capacité d'aimer et de procréer et, d'une manière plus générale, l'aptitude à nouer des liens de communion avec autrui. Il revient à chacun, homme et femme, de reconnaître et d'accepter son identité sexuelle» *Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1992, 2332-33*

Sur la famille et le mariage

« La première structure fondamentale pour une « écologie humaine » est la famille » *Jean-Paul II, Centesimus Annus, 1991*

« La polygamie est contraire à l'égalité personnelle de la femme et de l'homme » *Jean-Paul II, Exhortation Familiaris Consortio, 1982*

« Le mariage, en tant que sacrement, est l'alliance d'un homme et d'une femme dans l'amour » *Vatican II, Gaudium et Spes, 1966*

Sur l'éducation des enfants

« Pour l'éducation des enfants, le rôle maternel et le rôle paternel sont tout aussi nécessaires » *Vatican II, Gaudium et Spes, 1966*

La femme au foyer doit être soutenue financièrement

« Le travail de la femme dans le cadre de la famille...doit être socialement reconnu et valorisé» (*Jean-Paul II, Laborem Exercens, 1981*) notamment par une compensation économique au moins égale à celle d'autres travaux (*Jean-Paul II, Lettre aux Familles, 1994*)

Les femmes doivent pouvoir travailler

«Le génie féminin est nécessaire dans toutes les expressions de la vie sociale; par conséquent, la présence des femmes dans le secteur du travail aussi doit être garantie » *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2006, article 295*

« La vraie promotion exige que le travail soit structuré de manière qu'elle ne soit pas obligée de payer sa promotion par l'abandon de sa propre spécificité et au détriment de sa famille » *Jean-Paul II, Laborem Exercens, 1981*

La liberté doit être octroyée à tous

« Le droit à l'exercice de la liberté est une exigence inséparable de la dignité de la personne humaine » *Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1992, 1738*

« La liberté...est respectée quand il est permis à chaque membre de la société de réaliser sa vocation personnelle » *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2006, article 200*

« La liberté doit aussi se manifester comme capacité de refus de ce qui est moralement négatif » *Jean-Paul II, Centesimus Annus, 1991*

Conclusions :

On peut donc résumer les grandes lignes de cet enseignement de la manière suivante :

- L'homme et la femme sont les deux seuls êtres créés à l'image de Dieu ; ils en tirent une égale dignité
- Cette égalité dans la dignité entraîne d'autres égalités qui doivent être effectives.

-

Dates :

- Homme et femme sont cependant différents dans leur sexualité et dans leur psychologie
- Ils ont besoin l'un de l'autre, ils sont complémentaires, ils doivent s'entr'aider
- Ils ont, dans la famille des rôles différents mais aussi nécessaires l'un que l'autre
- Qu'elle soit femme au foyer ou qu'elle ait une profession, la femme doit être respectée et reconnue pour son rôle spécifique dans la société

B/ Quelques dates et chiffres* sur l'égalité Homme-Femme en France

1791 : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, d'Olympe de Gouges (plus tard décapitée par Robespierre)

1876 : La loi interdit de faire descendre des femmes dans les puits de mine,

1901 : Fondation de l'Action Catholique Générale Féminine, qui participe au rôle missionnaire de l'Eglise, favorise la promotion individuelle et collective des femmes et lutte contre les inégalités dans tous les domaines, y compris l'Eglise. Revendique le diaconat féminin (mais, pour l'instant, pas la prêtrise).

1911 : Fondation à Londres de l'Alliance Internationale Jeanne d'Arc, association de catholique pour « assurer l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines ». Reconnue par l'Eglise, l'UNESCO, le Bureau International du Travail.

Depuis 2002 « Alliance Terre des Femmes ». En faveur de l'ordination des femmes.

1944 : Droit de vote des femmes (96 ans après celui des hommes)

1946 : Préambule de la Constitution « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes »

1970 : La loi établit que la femme partage avec son mari l'autorité sur les enfants (la famille a désormais deux chefs)

1971 : La loi accorde aux femmes 8 trimestres de cotisation retraite par enfant élevé, pour compenser les retards de carrière dus aux tâches familiales. Ramené plus tard à un an.

2001 : la Cour Européenne condamne ce traitement préférentiel au nom de l'égalité qui exclut toute discrimination fondée sur le sexe.

2001 : la Cour Européenne condamne ce traitement préférentiel au nom de l'égalité qui exclut toute discrimination fondée sur le sexe.

1995 : La Cour de Justice Européenne interdit, à qualification égale, de nommer plutôt une femme qu'un homme pour atteindre la parité : c'est une « discrimination fondée sur le sexe », inacceptable au nom de l'égalité...

1995 : La Cour de Justice Européenne interdit, à qualification égale, de nommer plutôt une femme qu'un homme pour atteindre la parité : c'est une « discrimination fondée sur le sexe », inacceptable au nom de l'égalité...

1999 : La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux

2004 : Accord-cadre Medef-Syndicats sur l'égalité professionnelle : la venue d'un enfant ne doit pas être pénalisante pour la carrière, tout écart de salaire supérieur à 5% doit être progressivement rattrapé.

2005 : Dépôt d'un projet de loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes Mars

2006 : La loi prévoit la suppression des écarts salariaux pour 2010.

*Les chiffres, même s'ils sont sans doute souvent à 10% près (ce qui n'est jamais précisé dans les articles et ouvrages consultés) donnent cependant des ordres de grandeur significatifs.

Décembre 2012 : Par décision de la Cour Européenne de Justice, les femmes paieront leur assurance auto au même prix que les hommes (et non 20% moins cher, comme aujourd'hui, par

suite des statistiques d'accidents: ainsi, un jeune homme de 18 ans a statistiquement 77% plus d'accidents qu'une jeune fille du même âge).

- Chiffres concernant la vie familiale et domestique :

Les tâches domestiques sont assurées à 80% par les femmes Après une naissance, 50% des mères quittent leur emploi, 25% le reprennent tel quel et 25% réduisent leur temps de travail

- Chiffres concernant les études :

Collège : 12% des filles sortent sans diplôme du système d'éducation, contre 19% des garçons. Etudes secondaires : 70% des filles ont le bac, contre 59% des garçons Etudes supérieures : plus de 50% de filles à l'Université, mais pas plus de 20% dans les grandes écoles (ENA, HEC, etc) et seulement 10% à l'X. Sur 220 grandes écoles, seulement 6 dirigées par une femme. Parmi ceux qui, en 2008, travaillaient depuis moins de 6 ans, 51% des filles étaient diplômées de l'enseignement supérieur, contre 37% des garçons.

- Chiffres concernant le travail

47% de la population active est féminine. 83% des femmes entre 25 et 50 ans travaillent ou recherchent un emploi (en 2011). Les filles accèdent plus facilement à un emploi qualifié : 48% des jeunes filles ont un emploi de profession intermédiaire ou de cadre, contre 43% des garçons. En 2009 le taux de chômage féminin n'était plus que de 9,4%, contre 8,9% pour le chômage masculin. Il y a 15 ans, la différence était de plusieurs % Salaires des femmes dans le privé inférieurs de 20% à ceux des hommes: discrimination pure pour les cadres (-50% en 1950 !). Deux autres raisons pour les catégories moins bien rémunérées : 80% des temps partiels occupés par des femmes, emplois tertiaires peu payés. Retraite moyenne : « en 2004 le Conseil d'Orientation des Retraites informait que les femmes percevaient une retraite moyenne de 1200 € par mois contre 1636 € pour les hommes » (Article de Marc Le Fur, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, La Croix du 21 juillet 2009).

- Chiffres en politique

Conseils municipaux et Conseils régionaux : presque 50% de femmes Maires: seulement 11% sont des femmes Conseils de Département: en Mars 2011, 77% de candidats-hommes et 77% de suppléantes- femmes Assemblée Nationale : 18,5% de femmes en 2011 (12% dans la précédente assemblée)

- Chiffres dans l'Eglise

Laïcs envoyés en mission par leur évêque : 90% sont des femmes
Professeurs de théologie dans les cinq « Cathos » de France : 30% sont des femmes Directeurs diocésains de l'Enseignement Catholique : 13% de femmes (alors que 50% sont directrices d'un établissement d'enseignement)
Prêtres et diacres : 0% de femmes (chiffre exact à mieux de 0.01% près!)

- Métiers divers

Assistantes maternelles : 99% de femmes Employés de maison : 98% de femmes Secrétaires : 97% de femmes Moniteurs d'auto-école pour voiture: 40% de femmes, pour moto :10%, pour poids-lourd :5% Chauffeurs de taxi parisiens : 12% de femmes (soient 1800)
Ambassadrices : 11% Conseils d'Administration du CAC 40 : 10% de femmes Sapeurs Pompiers : 8% de femmes (en comptant celles qui exercent dans le secours médical)
Pour mémoire, métiers sans femme (0%) :
Vigiles Transporteurs de fonds Eboueurs Mineurs de fond Grutiers du port de Marseille, dockers...

C/ Quelques éléments pour poursuivre la réflexion De Monique Hébrard, dans La Croix du 16 Septembre 1995 :

A vrai dire, je rêve d'une Conférence internationale sur le partenariat entre hommes et femmes, car c'est bien à ce niveau qu'il convient aujourd'hui de poser les problèmes. Pendant des siècles, les sociétés ont fonctionné sur le système des champs clos séparés. Dans le champ de la , on trouvait tout ce qui pouvait avoir rapport à la vie, à la nourriture, au vêtement, au soin des êtres. Dans le champ des hommes on trouvait toute la gérance des affaires publiques, qu'elles soient politiques ou économiques. Les féministes, il y a une trentaine d'années, sont venues mettre symboliquement fin à cet ordre des choses en pénétrant dans le champ des hommes et en refusant de leur être légalement soumises.

Hélas ! Rares sont les lieux où hommes et femmes ensemble peuvent réfléchir sur ces évolutions qui sont une vraie révolution culturelle et anthropologique. Dans sa lettre sur la dignité des femmes, en analysant le message anthropologique du récit de Création en Genèse, Jean-Paul II a cette belle expression d'« unité des deux », pour signifier que l'humanité créée par Dieu est indissolublement homme et femme. Les sociétés patriarcales, comme les sociétés matriarcales, sont unijambistes. L'heure est venue où il nous fait inventer la société de l'alliance.

Concrètement cela signifie que, dans tous les secteurs de la vie, hommes et femmes doivent conjuguer leurs dons. Les femmes doivent oser prendre des responsabilités et irriguer la politique de leur sens du concret et du prix de la vie. Les hommes doivent apprendre à se tourner avec tendresse et respect vers le vivant, s'engager davantage dans l'éducation des enfants, et y apporter leur vision structurante.

Ce n'est que dans le dialogue constant des spécificités féminines et masculines que l'on aura des chances de construire une société plus humaine.

De Françoise Héritier, Anthropologue, Professeur Honoraire au Collège de France, interviewée dans La Croix du 9 Novembre 1998 :

«Ce que j'ai essayé de montrer, c'est que la différence anatomique, physiologique et fonctionnelle des sexes - par fonctionnelle, j'entends le fait que c'est la qui porte les enfants - est à la base de la création de l'opposition fondamentale qui nous permet de penser. Car penser, c'est d'abord classer, classer c'est d'abord discriminer et la discrimination fondamentale est basée sur la différence des sexes. C'est un fait irréductible : on ne peut pas décréter que ces différences-là n'existent pas, ce sont des butoirs indépassables de la pensée, comme l'opposition du jour et de la nuit »

De Bruno Frappat, Editorial de La Croix du 8 Mars 2004 (Journée de la Femme):

« Sans femmes, il n'y aurait pas d'hommes. Et réciproquement. Il y a une harmonie à construire. La « cause » des femmes doit être celle des deux moitiés de la terre. Au travail, les hommes ! »

De Christine Legrand, dans La Croix du 19 Décembre 2007 :

« L'autorité paternelle, qui reposait par ailleurs sur une hiérarchie entre l'homme et la femme, ne peut plus fonctionner aujourd'hui avec l'égalité des sexes. Mais égalité ne signifie pas similitude....

« L'homme et la femme se sont différenciés pendant longtemps par des territoires qui leur étaient réservés (l'homme travaillait à l'extérieur, la femme était plus à la maison) », explique Daniel Marcelli. « Au nom de l'égalité des sexes, nous sommes tous dans des territoires communs (y compris domestiques) et la répartition des rôles va dépendre du bon vouloir de chacun. Ce qui les rend très fragiles. »

L'absence de normes et de rôles préétablis exige aussi de la part des couples des négociations permanentes, pour l'exercice de l'autorité, comme pour les tâches domestiques : qui décide quoi et qui fait quoi ? qui va chercher les enfants ? s'en occuper ? qui va les faire obéir ? les punir ? surveiller leurs devoirs et leurs résultats scolaires ? leur dire de rentrer à telle heure,

ou d'aller se coucher ? Des questions qui doivent être en permanence reposées, révisées. Ce qui rend la tâche des parents plus délicate et exige d'eux davantage d'entente et de dialogue. Mais c'est le tribut qu'hommes et femmes doivent désormais payer à l'égalité des sexes et à la révision du concept d'autorité »

De Sophie de Menthon, Chef d'Entreprise, Présidente d'Ethic, Présidente d'Honneur de « Féminin-Pluriel », dans La Croix du 8 Mars 2008 (Journée de la Femme):

« ...Le renouvellement des élites est bloqué en France, en politique et dans les lieux de pouvoir. Les conseils d'administration sont consanguins et voient les mêmes siéger les uns chez les autres... Alors, certes, on s'offre de temps à autre une parce qu'elle est « particulièrement talentueuse » (sic), parce « qu'il faut un administrateur indépendant » (alors pendant qu'on y est...) ou « parce qu'il faudrait une , quand même »...

Et c'est vrai qu'il en faudrait, parce que nombre de dysfonctionnements, d'anomalies, de complicités complaisantes, de respect inconditionnel du « système » établi se verraient fortement remis en question. Les femmes ne considèrent pas les choses avec la même approche que celle des hommes. C'est l'entreprise qui a besoin d'elles et de leur pragmatisme. Il faut qu'elles soient nombreuses pour qu'en profondeur une brise de nouveau souffle.

Une seule dans un conseil d'administration subit le « code » imposé, le rythme des interventions, le mode de fonctionnement et de réflexion, la pesanteur un peu protocolaire des usages patronaux.....

Imposer la parité par la loi ? Mauvaise idée.

Je ne pense pas non plus qu'il faille jeter la pierre uniquement aux hommes. « Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres » et elles n'ont pas la même notion de carrière, le même type d'ambition, les mêmes méthodes pour arriver à leurs fins, et elles ont parfois des parcours chaotiques. On peut comprendre, par exemple, que ceux qui ont réussi les concours des grandes écoles se plaignent que 30 % des femmes qui ont réussi ces mêmes concours ne soient plus dans la vie professionnelle au bout de dix ans, prenant ainsi la place des garçons.

... La meilleure façon de faire avancer la cause des femmes, me semble-t-il, serait que celles qui sont en place promeuvent et aident leurs consœurs. C'est bien peu souvent le cas ! »

De Monique Hébrard, dans La Croix du 22 Novembre 2008 :

« ...Une question reste brûlante : l'Église catholique est sans doute la dernière institution où l'autorité et la parole terminale sont uniquement masculines. Est-ce bien conforme à l'intention de Dieu créant l'être humain homme et femme, en vis-à-vis pour le dialogue ? Quand on sait combien toute parole est porteuse d'un vécu, d'une sensibilité sexuée, on se dit que la parole et le visage officiels de l'Église sont bien handicapés !

Du Père Joseph Moingt, s.j., dans son article « Les femmes et l'avenir de l'Eglise » paru dans la revue ETUDES de Janvier 2011

« Un trait majeur de l'évolution de la civilisation occidentale à l'aube du xxème siècle - le plus significatif assurément depuis plusieurs millénaires - concerne la condition de la femme, qui, après avoir acquis ses droits civiques et s'être émancipée de la tutelle parentale et maritale dans la seconde moitié du siècle précédent, est en voie de conquérir - car le combat est loin d'être terminé - l'égalité de traitement professionnel avec les hommes et de s'ouvrir un accès équitable aux postes de responsabilité les plus élevés dans tous les domaines, économique, culturel et politique, de la vie en société.

Un autre trait d'évolution des plus considérables, apparu dans le même temps et le même espace culturel, est le déclin de l'Église catholique, dont le nombre de fidèles a fondu aussi vite que celui de ses cadres pastoraux, et qui est en voie de perdre le peu qui lui reste de l'influence qu'elle exerçait depuis 2 000 ans sur la société et sur les individus, au point que son proche avenir pose d'angoissantes questions.

Y a-t-il corrélation entre ces deux aspects de l'évolution que nous vivons, et, si c'est le cas, quelle devrait être la condition de la femme dans l'Église pour enrayer son déclin et redonner espoir en son avenir ? Tel sera l'objet de la présente réflexion.

... Les femmes laïques sont de loin les principales auxiliaires du clergé. Elles occupent des postes de responsabilité dans la plupart des domaines de la vie de l'Eglise : catéchèse et catéchuménat, mouvements d'Action Catholique et de spiritualité, enseignement religieux et même théologique, œuvres missionnaires, services pastoraux d'animation liturgique, de préparation au baptême, au mariage, aux obsèques ; en beaucoup de lieux, elles sont même, vu l'éloignement et la rareté des prêtres, le seul soutien de la vie paroissiale. - Elles sont ? Je m'empresse de me corriger : elles étaient, elles ne sont plus « responsables » de rien, sauf que tout continue à reposer largement sur elles.

Dans la foulée de Vatican II, on n'avait pas hésité à leur confier des responsabilités à tous les niveaux, paroissial, diocésain, régional, national.

... Mais un revirement s'est fait jour dès les années 80 et n'a fait que s'accroître depuis. Oh ! On compte toujours et plus que jamais sur l'aide des femmes : comment pourrait-on s'en passer ? Mais qu'elles restent à leur place de servantes dociles, bien encadrées dans des équipes « pastorales » sous responsabilité « sacerdotale ». Un peu partout et dans tous les secteurs on les a écartées, non encore une fois des activités qui leur avaient été confiées, mais de leur animation, orientation et direction.

... La plupart des femmes dévouées à l'Eglise sont loin d'ambitionner le presbytérat ou de revendiquer du pouvoir ; cela ne les empêche pas d'être blessées par la méfiance dont elles se sentent l'objet, d'autant que la presse, intervenant en ce débat, reproche fréquemment à la Papauté une discrimination entre les sexes contraire aux droits humains. Ces femmes, qui ont pu être ou sont encore en poste de responsabilité également dans la vie civique ou professionnelle, voient bien que l'Eglise n'est pas prête à leur concéder les droits et compétences équivalents à ceux qu'elles ont acquis dans la société. Plusieurs, découragées, s'en vont ; beaucoup d'autres, qui fréquentaient l'Eglise sans s'être mises à son service, humiliées des interdits et des exclusions qui frappent leur sexe, la quittent, et son refus de leur reconnaître une « citoyenneté » de plein exercice ne fait qu'accroître l'hémorragie dont elle risque de mourir.

... Voilà pourquoi le remède au dépérissement de l'Eglise dans les temps présents me paraît être de mettre résolument en œuvre les recommandations de Vatican II, au lieu de s'en méfier et d'aller à leur encontre : laisser une plus grande liberté d'initiative et d'expérimentation aux Eglises locales ; moins se soucier de renforcer les structures administratives de l'institution que de faire vivre les communautés de chrétiens, si petites qu'elles soient, là où ils résident ; appeler les fidèles à prendre la responsabilité de leur être-chrétien et de leur vivre en Eglise, non individuellement ni entre eux seuls, mais en commun et en concertation avec l'autorité épiscopale ; faire davantage confiance à une liberté inventive qu'à l'obéissance passive ; faire entrer des laïcs, dûment délégués par leurs communautés, dans les lieux où se prennent les décisions pastorales, à tous les échelons, et à égalité avec les clercs, et pas seulement dans des groupes de simple consultation ; et laisser entrer les femmes dans ces lieux de décision à égalité avec les hommes... »

Témoignage actuel d'une enseignante mère de famille :

« Ce qui est vital pour une femme, c'est de voir reconnue sa dignité dans tous les domaines : familial, social, professionnel, ecclésial. La femme considère qu'elle a été créée et qu'elle existe comme créature aimée de Dieu au même titre que l'homme. La femme a donc besoin que sa dignité soit reconnue à égalité avec celle de l'homme. Ceci doit sans doute être inscrit dans la loi mais, encore plus, dans les mentalités, qui doivent reconnaître le rôle irremplaçable de la femme dans la société et la nécessité d'une coopération plus équitable de la part des hommes »

Pour terminer, chacun pourra choisir ci-dessous les termes qui, pour lui, s'appliqueraient le mieux à l'égalité idéale des hommes et des femmes :

Equité - Partenariat - Solidarité - Mixité - Identité - Différences - Collaboration - Entraide - Equivalence - Complémentarité - Interchangeabilité - Association - Compétition - Objectifs communs - Egalité - Autorité partagée - Concertation ?

Samedi matin du CCR sur l'Égalité entre Hommes et Femmes

tenu le Samedi 7 Mai 2011
Retour des trois réunions par groupes

1/ Égalité Hommes-Femmes **dans la Famille et la Société** (fonctionnement de la maison, charge des enfants, éducation, scolarité, associations, vie de quartier, parité politique.....)

- Malgré des progrès, la fonction de mère de famille n'est toujours pas bien valorisée. Une jeune veuve, mère de cinq enfants, sentait se détourner l'intérêt lorsqu'elle avouait « ne pas travailler » et en venait à utiliser le terme de « chef d'entreprise » lorsqu'elle se présentait.

- Un jeune mari peut trouver encore normal, aujourd'hui, de se détendre chez lui pendant une journée de RTT tout en laissant toute la vaisselle à faire à sa femme qui rentrera le soir du travail fatiguée...

- Lorsque mari et femme travaillent ensemble, il est important que chacun conserve un grand espace de liberté et d'initiative.

- A l'école, dans certains quartiers, les filles se sentent en insécurité au milieu de garçons qu'elles sentent trop prêts à les harceler et à abuser d'elles. Elles évitent d'arriver en avance. Ces garçons ne se sont pas vus enseigner le respect des femmes. Il existe encore un besoin d'éducation des jeunes contre le sexisme et le racisme.

- Un enseignant se sent obligé de faire passer à la classe supérieure un fille qui n'est pas au niveau pour lui éviter d'être retirée de l'école et soumise à un mariage forcé.

- Dans les associations, les femmes bénévoles sont très nombreuses mais parfois sous-représentées dans les bureaux et conseils d'administration (aujourd'hui, 3 CIQ sur 19, à Marseille, sont présidés par une femme).

- Une question est posée : pourquoi, en politique, les femmes votent, semble-t-il, majoritairement à droite alors que les efforts pour les émanciper viennent plutôt de la gauche ?

2/ Égalité Hommes-Femmes **dans la vie de l'Église** (degré de responsabilité, degré d'investissement, droit des femmes à la parole et à la réflexion théologique sur leur propre rôle...)

- Les femmes sont très présentes dans la préparation et l'animation liturgique, dans le chant, dans la décoration florale. Elles sont également assez présentes dans des responsabilités autour de l'évêque.

- Il est toutefois regretté que dans certaines paroisses les femmes se voient difficilement confier une véritable responsabilité.

- On propose pour chaque paroisse un Conseil Paroissial qui serait à la fois paritaire, efficace (avec des suites effectives à ses délibérations) et désigné pour une durée limitée (par exemple trois ans, pour « faire tourner » et éviter que certains n'accaparent le pouvoir...).

- On propose de remettre en vigueur un usage qui était apprécié lorsque le Grand Séminaire était encore à Marseille et selon lequel des femmes pouvaient venir suivre des enseignements ou participer à des activités auprès des séminaristes, les aidant ainsi à mieux comprendre une société mixte.

- On regrette un certain recul depuis Vatican 2 : pourquoi, depuis quelque temps, éloigne-t-on les filles du service de l'autel et les femmes de la distribution de la communion ?

- Ne pourrait-on pas tout simplement revenir à une application sincère des conclusions de Vatican II ?

- On suggère la lecture de l'article complet du père Moingt, paru dans le N° de Janvier 2011 de la revue Etudes. Vision du rôle souhaitable - sinon indispensable- de la femme dans l'Église des années à venir.

- Comme preuve du rôle possible des femmes, on signale l'enseignement de Simone Pacot qui, secondée par d'autres femmes, invite à un parcours spirituel de grande qualité aussi bien des hommes que des femmes.

- Un « rêve » est formulé pour l'avenir par quelques participants: que les femmes compétentes et formées pour cela puissent se voir confier l'homélie (en quoi seraient-elles alors moins capables qu'un homme ?) et qu'elles puissent accéder au diaconat.

3/ **Egalité Hommes-Femmes dans la vie professionnelle** (différences salariales, « plafond de verre » limitant les promotions, congé parental, absentéisme, désir ou non de prendre des responsabilités....)

- On souligne que c'est une vision purement juridique qui conduit la Cour de Justice Européenne à dénoncer toute différence de traitement entre les hommes et les femmes, notamment les différences qui seraient favorables aux femmes (annuités de retraite supplémentaires, embauche préférentielle, assurance à prix plus intéressant...). Les participants sont partagés sur le bien-fondé de cette manière de faire : est-ce un mal nécessaire pour faire avancer la cause des femmes ou est-ce un refus de tenir compte de la réalité ?

- On souligne qu'un certain nombre de fonctions mieux remplies tantôt par des hommes, tantôt par des femmes, ce qui n'encourage pas à inverser la tendance générale...

- Ceci peut s'expliquer par le fait que les enfants sont formés dès le plus jeune âge à développer les capacités qui sont traditionnellement attribuées à leur sexe : ceci se fait par le choix des jeux, par les illustrations et les exemples des manuels scolaires etc...

- Même si les inégalités salariales s'estompent et souvent même n'existent plus, les inégalités dans l'embauche et dans la promotion persistent tant qu'un certain nombre de stéréotypes défavorables à la femme ne sont pas éliminés de notre culture et de notre subconscient et tant qu'on n'aura pas donné la priorité au critère de compétence.